

Séance du 08 octobre 2020 (18h00)

Le huit Octobre deux mille vingt à dix-huit heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hippolyte du Fort légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leur séance sous la présidence de Mr Bruno OLIVIERI, Maire.

Etaient présents : Hélène MEUNIER José TARQUINI, Florence ROUX, Claude FERRAULT, Marie-Andrée DRACS, Daniel GAUTHIER, Arnaud GUIGON, Camille SOUVANT, Réjane BARON, Liliane CAMPLAN, Viviane FESQUET-LEBEAU, François PEREZ, Stéphane BERTO, Bérengère STEMPFELET , Michel BESSET, Cyril MOH, Laetitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT.

Absents excusés : Laurent VIGOUROUX donne procuration à Marie-Andrée DRACS, Lydie CALAFAT donne procuration à Bruno OLIVIERI , Marie-Aude BONNEL donne procuration à José TARQUINI, Elise LAURENT donne procuration à Réjane BARON, Gérard SALTET donne procuration à Hélène MEUNIER , Odon ABBAL donne procuration à Sylvie CREGUT.

Absents : Joel COURTES, Dany VIGOUROUX.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Claude FERRAULT

Bérengère STEMPFELET a prévenu qu'elle arrivera en retard.

M. le Maire ouvre la séance à 18h05 et procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum est atteint ; l'assemblée peut donc délibérer.

Le secrétaire de séance est désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Claude Ferrault.

Le compte rendu de la séance précédente du 28 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Avenant convention instruction des autorisations d'Urbanisme**

M. le Maire propose au conseil municipal que l'avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols soit signé par la commune adhérente au service urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 de la convention pour l'instruction technique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Propositions approuvées à l'unanimité

- **Refus transfert compétence PLUi :**

M. le Maire argumente sur l'éventuel transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme prévu dans le Loi ALUR du 24 mars 2014.

Les communes doivent délibérer sur cette possibilité de transfert après chaque renouvellement de l'exécutif communautaire avant le 1^{er} janvier 2021.

M. le Maire précise qu'il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la communauté de communes s'y opposent par délibération adoptée dans les trois mois précédant le terme du délai légal.

M. le Maire considérant que la commune doit rester gestionnaire et garante de son territoire, propose au conseil municipal le refus de transfert de compétence PLUi à la communauté de communes.

Proposition approuvée à l'unanimité.

- **Modification taux communal de la Taxe d'Aménagement.**

M. le Maire donne la parole à Arnaud Guigon pour proposer au conseil municipal une baisse de la part communale de la taxe d'aménagement.

Cette taxe est aujourd'hui d'un taux de 6,70% dont 5% de part communale, il est proposé au conseil municipal une baisse de 30% soit de ramener la part communale à 3,5%.

Cette baisse significative favorise notamment les nouveaux arrivants.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Proposition approuvée à l'unanimité.

- **Détachement d'une parcelle pour projet de cession Salle de Gour**

M. le Maire donne la parole à Arnaud Guigon qui propose le détachement d'une parcelle communale par une cession en faveur du domaine de Salle de Gour afin de pouvoir agrandir un bâtiment existant.

Une première évaluation a été fixée à mille euros pour couvrir les frais de bornage et d'actes notariés le prix total de la transaction reste à établir par le service des Domaines.

Mme Crégut demande s'il s'agit d'une parcelle du domaine public ?

M. le Maire répond par l'affirmatif en précisant que c'est un délaissé du domaine public.

M. Besset demande si l'acquéreur remboursera seulement les frais de bornage et d'actes.

M. le Maire répond par l'affirmatif et demande l'autorisation au conseil municipal de lancer les formalités de détachement de cette parcelle.

Proposition approuvée à la majorité et 4 abstentions (Sylvie Crégut, Odon Abbal, Laetitia Gibergues, Michel Besset)

- **Exonération droits de place 2020 et loyers communaux 2^{ème} trimestre/COVID19**

M. le Maire donne la parole à M. Daniel Gauthier qui propose au conseil municipal de valider l'avis de la commission Commerces Entreprises Artisanats en faveur d'une exonération des droits de place des commerces Cigalois pour la globalité de l'année 2020.

Cela concerne 13 commerces et représente 3340 euros.

M. Daniel Gauthier propose aussi d'exonérer les loyers commerciaux du second trimestre 2020 dans la mesure où ils ont été contraints à la fermeture suite à la pandémie.

Cela concerne 7 commerces et activités et représente 9732 euros.

Il précise au conseil que la commission a eu une demande d'exonération de M. Gazan géomètre et du Dteur Dhéry, vétérinaire, ce qui représente 1856 euros pour le trimestre.

Arrivée de Bérengère Stempfelet à 18h20.

Propositions approuvées à l'unanimité.

- **Contrat Territorial projet Salle des Fêtes.**

M. le Maire propose deux délibérations de principes pour le dépôt des dossiers de demandes d'aide au financement dans le cadre du Contrat Territorial

Départemental pour le projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes, il s'agit de la rénovation énergétique et l'aménagement à vocation culturelle.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 octobre 2020.

Une demande de subventions sera faite à la Région dans le cadre du contrat Bourg/Centre. Cyril Moh demande si cela concerne l'ensemble du bâtiment, M. le Maire répond par l'affirmatif pour ce qui concerne la rénovation énergétique et l'amélioration thermique. Hélène Meunier rajoute qu'une prorogation pour le dépôt des dossiers a été accordé en référence à la crise Covid et qu'il faut saisir l'opportunité de ces financements.

Propositions approuvées à l'unanimité.

- **Désignation membre représentant CLECT**

M. le Maire expose les modalités de désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), il précise que cette commission ne définit pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (communautaires et communaux) la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Pour notre commune il faut délibérer sur une proposition d'un titulaire et d'un suppléant, M. le Maire propose sa candidature au poste de titulaire et celle de José Tarquini en tant que suppléant. Michel Besset trouve la candidature de M. le Maire déplacée, osée et sans cohérence avec la précédente attitude de M. le Maire envers la CLECT.

M. le Maire ne tient pas à porter débat sur les pratiques osées.

Hélène Meunier précise qu'il n'est pas question de critiquer qui que ce soit, chaque élu défend ses dossiers au sein de la CLECT, chacun doit faire entendre sa voix, et il est légitime et stratégique que M. le Maire y siége.

Michel Besset précise qu'il aurait préféré un autre élu.

M. le Maire ajoute que le président de la Communauté de Communes est au courant de sa candidature et s'en réjouit ; il ajoute que siéger à la CLECT nécessite la connaissance des antériorités pour défendre la position de St-Hippolyte du Fort.

Proposition approuvée à la majorité 1 vote contre (Michel Besset)

- **Modification régie cantine et garderie**

M. le Maire donne la parole à José Tarquini qui expose que la mise en place d'une nouvelle formule d'inscription par internet nécessite le regroupement des deux régies cantine et garderie en une seule et aussi de modifier le montant d'encaisse.

Cette nouvelle formalité permettra un règlement par CB.

Proposition approuvée à l'unanimité.

- **Modification membre de la Commission Culture**

M. le Maire informe le conseil municipal du remplacement de François Perez par Viviane Fesquet-Lebeau au sein de la commission Culture.

Aucune opposition.

- **Demandes de subventions**

M. le Maire donne la parole à Stéphan Berto pour la commission Sport qui propose au conseil l'approbation des demandes de subventions suivantes :

Gym. Volontaire : 200 euros

A.S.A. Cigaloise : 500 euros

S.A.C. : 1000 euros

Pétanque : 1000 euros

Propositions approuvées à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à Marie-Andrée Dracs pour la commission Associations qui propose au conseil

l'approbation des demandes suivantes :

Cercle de lecture : 180 euros

Philharmonique : 1850 euros

Propositions approuvées à l'unanimité

- **Comptes rendus des Commissions**

M. le Maire informe l'assemblée que les comptes rendus des commissions sont portés à la connaissance

de l'ensemble du conseil et demande aux conseillers s'ils ont des observations particulières.

Aucunes observations exprimées.

M. le maire accorde la parole à Cyril Moh qui lui demande si le règlement intérieur du Conseil Municipal sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Maire lui répond favorablement, le règlement intérieur sera proposé au prochain conseil, en lui précisant qu'il faut qu'il soit adopté au plus tard le 25 décembre 2020 afin que le délai de six mois soit respecté.

M. le Maire lève la séance à 19h00